

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2011

L'an deux mille onze, le sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 30 juin 2011, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Nouredine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Denise ROSSET-BRESSAND, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Gérard GROBET, Eric FROMAIN, André BEYSSAC.

ABSENTS :

Zeina KHAIR-LAFOND, Pascal MARION-BOURGEAT, Marie-Claire FISCHER.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Gilbert BERANGER à Willy PLAZZI, Issam OTHMAN à Daniel GOUX, Marie-Jo BASSON à Corinne DUBOS, Philippe NICOLINO à Françoise CHAVAGNE, Nora OTHMAN à Nouredine MESBAHI, Riad CHERIF à Françoise BOTTURA, Yannis AL MAHDI à Isabelle CHANVILLARD, Patrice MANGEREST à Christian BULAND, Frédéric RODRIGUES à Catherine LAVAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien DRIOLI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

.../...

A la demande de Madame le Maire, **le rapport n° 01 (RESSOURCES HUMAINES : Emploi contractuel de directeur du cinéma - Mise à jour des missions et revalorisation de la rémunération) est RETIRE de l'ordre du jour.**

Délibération n° 11.084 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Commissions municipales - Remplacements suite à diverses démissions

A l'unanimité, le Conseil Municipal, afin de pourvoir aux vacances de sièges dans trois des commissions municipales (suite à démissions), DECIDE de ne pas procéder par vote à bulletin secret et DESIGNNE comme membres :

- de la commission « La ville harmonieuse » :
M. Eric Fromain en remplacement de M. Meunier,
- de la commission « La ville solidaire » :
M. Gérard Grobet en remplacement de M. Bancel,
M. Frédéric Rodrigues en remplacement de M. Favre,
- de la commission « La ville active » :
M. André Beyssac et Mme Marie-Claire Fischer en remplacement de MM. Merle et Puttevils.

Délibération n° 11.085 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Commission consultative des services publics locaux - Remplacement suite à démission

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la commission consultative des services publics locaux, DECIDE de pourvoir à la vacance d'un siège de suppléant (suite à démission du titulaire et remplacement par son suppléant, Monsieur Gilles Gascon) ; DECIDE de ne pas procéder par vote à bulletin secret ; DESIGNNE ainsi Monsieur Frédéric Rodrigues pour occuper le siège de suppléant laissé vacant par Monsieur Gilles Gascon au sein de ladite commission.

Délibération n° 11.086 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Désignation des représentants de la Commune au sein de divers organismes - Remplacements suite à démissions

A l'unanimité, le Conseil Municipal, afin de pourvoir à trois vacances de sièges dans divers organismes (suite à démissions), DECIDE de ne pas procéder par vote à bulletin secret et DESIGNNE pour siéger au sein des organismes suivants :

- Mission consultative pour la valorisation du patrimoine san-priot :
M. André Beyssac (en remplacement de M. Favre) ;
- Conservatoire de musique (conseil d'établissement) :
Mme Denise Rosset-Bressand (en remplacement de M. Puttevils) ;
- Association O.M.S. :
M. Gilles Gascon (en remplacement de M. Merle).

= Arrivée de Monsieur Marion-Bourgeat à 19 heures 15 =

Délibération n° 11.087 : INTERCOMMUNALITE : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal PREND ACTE du projet de schéma départemental de coopération intercommunale ; conformément à la décision adoptée le 15 juin 2011 par le comité syndical du SIGERLY (avis défavorable à sa fusion avec le SYDER), DEMANDE la mise en place d'un groupe de travail spécifique entre les différents partenaires afin d'envisager

un scénario répondant à la fois à l'objectif de rationalisation des structures et aux objectifs stratégiques portés par les collectivités concernées ; DEMANDE à Monsieur le Préfet du Rhône, dans la mesure où le projet de schéma départemental de coopération intercommunale est la traduction de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui a provoqué de nombreux débats au Parlement et de nombreuses oppositions d'élus locaux toutes tendances confondues, que tout projet de dissolution, création, extension ou fusion fasse l'objet d'une large concertation avec les communes et que leur adhésion aux structures intercommunales s'opère sur la base du volontariat et d'une démarche de coopération consentie.

Délibération n° 11.088 : AFFAIRES FINANCIERES : Fonds d'initiative communale (FIC) 2011 - Convention avec le Grand Lyon

A l'unanimité, le Conseil Municipal, en vue de permettre la réalisation de travaux de voirie en complément à la programmation directement financée par le Grand Lyon, APPROUVE le versement d'un fonds de concours de 81.000 euros à la Communauté urbaine de Lyon au titre de l'abondement du fonds d'initiative communale 2011 ; AUTORISE Madame le Maire à signer telle que présentée la convention afférente ainsi que tous les documents y relatifs ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 204151.

Délibération n° 11.089 : URBANISME : Acquisition de la propriété bâtie cadastrée DY 229 sise à l'angle du boulevard Henri Germain et de la 17ème rue de la Cité Berliet

A l'unanimité, le Conseil Municipal, en vue d'accompagner le projet de construction d'un centre d'accueil d'autistes par l'ADAPEI du Rhône, APPROUVE l'acquisition de la propriété cadastrée DY 229 située à l'angle du boulevard Henri Germain et de la 17^{ème} rue de la Cité Berliet, au prix de 1.050.000 €; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 1.050.000 € ainsi qu'aux frais de notaire, estimés à 12.000 € seront imputées à l'article 2132.

Délibération n° 11.090 : URBANISME : Acquisition de la propriété bâtie cadastrée DI 192 sise 6 rue Aristide Briand

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre du projet de réaménagement de la place Roger Salengro, APPROUVE l'acquisition de la propriété bâtie cadastrée DI 192 située 6 rue Aristide Briand, au prix de 400.000 €; AUTORISE Madame de Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à cette acquisition, soit 400.000 € ainsi qu'aux frais de notaire, estimés à 5.700 € seront imputées à l'article 2132.

Délibération n° 11.091 : URBANISME : Construction de box de garages et réaménagement du parking situé derrière la mairie - Autorisation au Maire

A l'unanimité, le Conseil Municipal, en vue de permettre, dans le cadre de la ZAC du Triangle, la reconstitution de certains garages privés sur une partie de l'actuel parking public situé derrière la mairie ainsi que le réaménagement de l'ensemble de cette aire de stationnement, AUTORISE Madame le Maire à déposer le permis de démolir concernant la maison d'habitation sise sur la parcelle DH 64 et à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n° 11.092 : LOGEMENT : Création d'une aire d'accueil des gens du voyage rue du Dauphiné - Approbation du plan de financement - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal, en vue de la création d'une aire d'accueil des gens du voyage rue du Dauphiné, APPROUVE le plan de financement tel que présenté (Etat : 128.058,00 €, Grand Lyon : 182.940,00 €, Conseil général : 54.882,00 €, Ville de Saint-Priest : 391.185,40 €) ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter au taux maximal toutes les subventions auprès des partenaires institutionnels, et notamment l'Etat, le Conseil général du Rhône et le Grand Lyon ; DIT que les recettes seront inscrites à l'article 1321 pour la subvention de l'Etat, à l'article 1323 pour la subvention du Conseil général du Rhône et à l'article 13251 pour la subvention de la Communauté urbaine de Lyon.

Délibération n° 11.093 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Rénovation du centre nautique Pierre Mendès-France - Lancement de la procédure de passation des marchés de travaux - Autorisation de signature des marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales du projet de rénovation du centre nautique Pierre Mendès-France (selon l'Avant Projet Définitif, coût prévisionnel des travaux arrêté à 6.031.538 €HT valeur mars 2010) ; PREND ACTE que la consultation sera lancée par un appel d'offres ouvert dans les conditions prévues par le code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire, en cas de procédure infructueuse, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de travaux et toutes pièces afférentes ; AUTORISE Madame le Maire à déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général le cas échéant ; DIT que les dépenses de travaux correspondantes seront imputées à l'article 2313.

Délibération n° 11.094 : EMPLOI ET INSERTION : Octroi d'une garantie d'emprunt à l'association intermédiaire ESTIME (abroge et remplace la délibération n° 11.079 du 16/6/11)

A l'unanimité des suffrages exprimés (par 39 voix Pour et 2 abstentions), le Conseil Municipal DIT que la présente délibération abroge et remplace la délibération n° 11.079 du 16 juin 2011 ; APPROUVE l'apport de la garantie de la Commune de Saint-Priest suivant les nouvelles modalités de prêt présentées, à savoir : 16,66 % (soit 8.333 €) du montant emprunté par l'association ESTIME à la Caisse d'Epargne et 16,66 % (soit 8.333 €) du montant emprunté par ladite association au Crédit Coopératif ; CONDITIONNE le caractère effectif de sa garantie à la validation par Saint-Fons et Vénissieux de cette garantie suivant ces nouvelles modalités ; AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette garantie.

Délibération n° 11.095 : ACTION SOCIALE : Gestion du foyer d'accueil de l'Eclaircie - Convention avec l'association « Le Mas »

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer telle que présentée une convention avec l'association « Le Mas » pour la gestion du centre d'accueil de l'Eclaircie (participation financière de la Ville de 133.000 euros décomposés entre 100.000 euros de subvention courante, 15.000 euros d'aide exceptionnelle au démarrage et 18.000 euros complémentaires dédiés au rééquipement du service) ; DIT que les subventions seront imputées aux articles 6574 et 6745 du budget principal.

Délibération n° 11.096 : JEUNESSE ET ENFANCE : Modification du règlement de fonctionnement des Maisons de la Petite Enfance

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer tel que présenté le règlement de fonctionnement des Maisons de la Petite Enfance actualisé compte tenu d'une modification demandée par la Caf de Lyon (suppression de la mention expresse de la fourniture des couches et du lait par les familles).

Délibération n° 11.097 : RELATIONS INTERNATIONALES : Coopération décentralisée avec la ville de Nouna (Burkina Faso) - Projet d'assainissement - Convention avec Nouna et l'association « Aquassistance »

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE le partenariat avec l'association « Aquassistance » pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'assainissement de la commune de Nouna (Burkina Faso) ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention tripartite afférente avec la commune de Nouna et l'association.

La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.

**Le Maire,
Martine DAVID**